

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil au 138 avenue Pleau, à 19 h, ce vingt-troisième jour du mois de janvier 2017, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette
Monsieur Serge Paquin
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Monsieur Marc Hébert
Monsieur Denis Lapointe

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude Léveillé, maire.

Monsieur Guy Beaupré est absent.

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

RÉSOLUTION : 2017-01-25 **Ouverture de la séance**

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 23 janvier 2017. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-26 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance modifié de la façon suivante :

Par le retrait du sujet suivant :

- Participation financière au service de transport adapté de Portneuf pour l'année 2017;

Par l'ajout des sujets suivants :

- Aide financière à l'organisme L'Arc-en-Ciel;
- Aide financière au Club Patrimoine et musique;
- Félicitations au comité organisateur, aux bénévoles ainsi qu'aux employés du service des loisirs et de la culture pour l'organisation du Tournoi de hockey provincial Midget Métro de Donnacona.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-27 **Adoption du règlement numéro V-561 décrétant une dépense de 2 715 258 \$ pour la réalisation de travaux de mise aux normes et de réaménagement de l'hôtel de ville de Donnacona et un emprunt de 2 315 300 \$ afin de financer ces travaux**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona souhaite procéder à des travaux de mise aux normes et de réaménagement de l'hôtel de ville de Donnacona;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un emprunt afin de financer ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour les éléments 2, 3, et 4 de la dépense prévue à l'article 4;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 26 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode financement au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'adopter le règlement numéro V-561 décrétant une dépense de 2 715 258 \$ pour la réalisation de travaux de mise aux normes et de réaménagement de l'hôtel de ville de Donnacona et un emprunt de 2 315 300 \$ afin de financer ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-28

**Mandat à l'Union des municipalités
du Québec pour l'achat de produits
utilisés comme abat-poussière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2017;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-29

Aide financière pour l'organisation de l'activité de la Journée internationale des femmes dans Portneuf

CONSIDÉRANT la correspondance du 15 décembre 2016 de madame Marie-Andrée Pilote du comité de la Journée internationale des femmes dans Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le comité sollicite une aide financière de la Ville pour l'organisation des activités de la Journée internationale des femmes dans Portneuf qui se tiendra le 11 mars 2017 à Cap-Santé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

De verser une aide financière de 100 \$ au Centre Femmes de Portneuf dans le cadre de l'organisation des activités de la Journée internationale des femmes dans Portneuf;

D'autoriser une dépense de 100 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-30**Aide financière à l'athlète Vincent
Alain**

CONSIDÉRANT la correspondance du 9 janvier 2017 de monsieur Vincent Alain;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain évolue en cyclisme sur route dans la catégorie Junior (U17) et qu'il sera membre de l'Équipe cycliste Élite;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain participe à des compétitions de niveau régional, provincial et interprovincial et qu'il a également participé au Tour de la relève internationale de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière afin de soutenir cet athlète de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De verser une aide financière de 150 \$ à monsieur Vincent Alain afin de le soutenir dans son sport;

D'autoriser une dépense de 150 \$ à même le poste budgétaire n° 02-701-90-970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-31**Aide financière à l'Association des
personnes handicapées de Portneuf**

CONSIDÉRANT la correspondance du 11 janvier 2017 de madame Marie Ravelingien, coordonnatrice des activités et des communications de l'Association des personnes handicapées de Portneuf (APHP);

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite une aide financière de la Ville pour soutenir l'association dans sa mission;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

De verser une aide financière de 100 \$ à l'Association des personnes handicapées de Portneuf;

D'autoriser une dépense de 100 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-32**Course du Grand Défi Pierre Lavoie;
autorisation de passage**

CONSIDÉRANT QUE la Course du Grand Défi Pierre Lavoie est une course à relais de 260 km entre Québec et Montréal;

CONSIDÉRANT QUE près de 5 000 étudiants de niveau secondaire, collégial et universitaire relèveront ce défi les 13 et 14 mai 2017;

CONSIDÉRANT la correspondance du 14 janvier 2017 de monsieur Vincent Comtois, adjoint à la coordination de la course, par laquelle l'organisation demande l'autorisation de traverser le territoire de la Ville en utilisant la Route 138;

CONSIDÉRANT QUE le passage de la course est prévu le 13 mai 2017 en après-midi;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu

D'autoriser l'organisation et les participants de la Course du Grand défi Pierre Lavoie à traverser le territoire de la Ville le 13 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-33 **Participation financière au service de transport adapté de Portneuf pour l'année 2017**

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION : 2017-01-34 **Le Cyclo-défi Enbridge contre le cancer; autorisation de passage**

CONSIDÉRANT le passage le 9 juillet prochain à Donnacona du Cyclo-défi Enbridge contre le cancer;

CONSIDÉRANT la correspondance du 18 janvier 2017 de monsieur Antoine Querry de l'organisation du Cyclo-défi;

CONSIDÉRANT QU'il est requis que la Ville autorise l'organisation du Cyclo-défi à emprunter les rues de la Ville lors de cet évènement;

CONSIDÉRANT QUE le Cyclo-défi prévoit emprunter la Route 138 pour traverser le territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'autoriser l'organisation du Cyclo-défi Enbridge contre le cancer ainsi que ses participants à traverser le territoire de la Ville le 9 juillet prochain.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-35 **Bail de location pour des locaux dans le cadre de la relocalisation temporaire de l'administration en vue de la réalisation des travaux de mise aux normes et de réaménagement de l'hôtel de ville; autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à la relocalisation temporaire de l'hôtel de ville dans le cadre des travaux de mise aux normes et de réaménagement du bâtiment situé au 138 avenue Pleau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit installer une partie de ses employés dans des locaux appartenant à Place Donnacona;

CONSIDÉRANT le projet de bail joint à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaiterait voir ajouter au bail une clause de renouvellement automatique après la durée initiale pour des périodes supplémentaires d'un mois à moins d'un avis écrit de l'une ou l'autre des parties transmis trente jours avant la fin du bail ou de son renouvellement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

Que le conseil municipal autorise la signature du bail avec Place Donnacona pour la location de locaux pour la relocalisation temporaire dans le cadre des travaux de mise aux normes et de réaménagement de l'hôtel de ville;

D'autoriser monsieur Sylvain Germain, directeur général, à signer au nom de la Ville ce bail.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-36 Autorisation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE certaines factures n'ont pu être saisies pour la séance du 9 janvier 2016 compte tenu du court délai entre le retour des fêtes et la séance;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes dont la liste est jointe à la présente résolution pour un montant de 354 490,58 \$.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-37 Embauche d'un directeur des services techniques et de l'hygiène du milieu

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un directeur des services techniques et de l'hygiène du milieu dans le cadre d'un départ à la retraite;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suivant la parution d'une offre d'emploi et la tenue des entrevues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu

De procéder à l'embauche de monsieur Jean B. Fayomi au poste de directeur des services techniques et de l'hygiène du milieu à titre d'employé cadre en probation;

Que le conseil fixe la rémunération de monsieur Fayomi à 92 % du maximum de l'échelle salariale suivant les dispositions du manuel de l'employé cadre;

Que le conseil reconnait à monsieur Fayomi trois (3) ans d'ancienneté à la date d'embauche aux fins d'obtention de vacances et de prime d'ancienneté.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

RÉSOLUTION : 2017-01-38

Aide financière à l'organisme l'Arc-en-Ciel

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite redistribuer à des organismes les pourboires récoltés à la Maison de la culture Georges-Hébert-Germain depuis juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une partie des montants reçus à l'organisme L'Arc-en-Ciel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu

De verser une aide financière de 643,65 \$ à l'organisme l'Arc-en-Ciel;

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-39

Aide financière au Club Patrimoine et musique

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite redistribuer à des organismes les pourboires récoltés à la Maison de la culture Georges-Hébert-Germain depuis juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une partie des montants reçus au Club Patrimoine et musique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De verser une aide financière de 621,90 \$ au Club Patrimoine et musique;

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-40

Félicitations au comité organisateur, aux bénévoles ainsi qu'aux employés du service des loisirs et de la culture pour l'organisation du Tournoi de hockey provincial Midget Métro de Donnacona

CONSIDÉRANT la tenue du 5 au 15 janvier 2017 de la 33^e édition du Tournoi de hockey provincial Midget Métro de Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de ce tournoi a requis le travail et l'implication des membres du comité organisateur, de bénévoles ainsi que des employés du service des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE

Il est unanimement proposé

Et il est résolu de féliciter le comité organisateur du tournoi, les bénévoles ainsi que les employés du service des loisirs et de la culture pour l'organisation ainsi que pour le succès remporté par l'événement.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-01-41

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 26.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, avocat
Greffier